

OBJET AUTORISATION DE SOLLICITER UN COFINANCEMENT DE L'ETAT (DRAC)
POUR UN POSTE DE CHARGE DE MISSION « VILLE D'ART ET D'HISTOIRE »

TRAVAILLER A L'AMELIORATION DE L'IMAGE DE LA VILLE

« Ville d'Art et d'Histoire » est un label officiel français attribué depuis 1985 par le Ministère de la Culture aux Communes qui s'engagent dans une politique d'animation et de valorisation de leur patrimoine ainsi que de l'architecture.

Le terme de patrimoine doit être entendu dans son acception la plus large, puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine bâti de la Ville que les patrimoines naturel, industriel, maritime, ainsi que la mémoire des habitants.

Dans le cadre de ce dispositif, il s'agit donc d'intégrer tous les éléments qui contribuent à l'identité de la Ville.

Cette démarche volontaire se traduit par la signature d'une convention « Ville d'Art et d'Histoire » entre le Ministère de la Culture et de la Communication et la Ville. Cet acte implique un soutien financier et technique de la part du Ministère et, en contrepartie, comporte l'obligation pour les collectivités de recourir à un personnel qualifié.

La Ville de Saint-Denis, compte tenu de ses atouts patrimoniaux, envisage de postuler au label « Ville d'Art et d'Histoire ». Elle souhaite que tous les moyens soient mis en oeuvre pour permettre la valorisation et la conservation de ses biens et leur appropriation par les habitants.

Notons, par exemple, que Saint-Denis dispose sur son territoire de plus de 50 % du patrimoine réunionnais inscrit ou classé aux monuments historiques.

Dans le cadre de la démarche « Ville d'Art et d'Histoire », il est envisagé l'embauche d'un Chargé de Mission, pour une durée de six mois. Cette personne assistera les services de la Ville dans sa démarche de candidature au label « Ville d'Art et d'Histoire » auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Le coût estimatif du poste est de 25 149 €, la Ville pouvant solliciter un cofinancement de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) à hauteur de 50 % de ce montant prévisionnel, soit 12 574,50 €.

L'emploi, répondant à un besoin occasionnel de la collectivité, a été créé lors de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2010 (Délibération n° 10/2-45). Les crédits sont donc prévus au Budget 2010.

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- à solliciter le cofinancement de l'Etat (DRAC) sur le poste de Chargé de Mission « Ville d'Art et d'Histoire », conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

Rapport n° 10/5-19

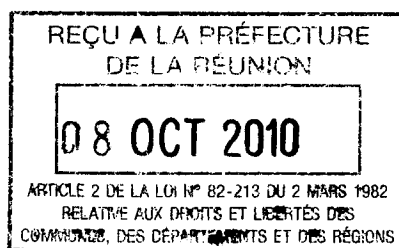
- à signer les conventions et agréments liés à cette affaire ;
- à recouvrer les recettes y afférentes ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



**OBJET AUTORISATION DE SOLLICITER UN COFINANCEMENT DE L'ETAT (DRAC)
POUR UN POSTE DE CHARGE DE MISSION « VILLE D'ART ET D'HISTOIRE »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/5-19 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur PESTEL René Louis, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale ? et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise le Maire à solliciter le cofinancement de l'Etat (DRAC) pour l'embauche d'un Chargé de Mission « Ville d'Art et d'Histoire », sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant €	%
Part Etat	12 574,50	50
Part Ville	12 574,50	50
Coût total	25 149,00	100

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer les conventions et agréments liés à cette affaire.

ARTICLE 3

Autorise le recouvrement des recettes y afférentes.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 OCT 2010

